

# VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

-oOo=-

Séance du 7 février 2005

N° 06-2005

**LOI DU 12 AVRIL 2000 CONVENTIONS  
D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS MAISON  
DU TOURISME DE CHERBOURG ET DU HAUT  
COTENTIN, STATION NAUTIQUE  
CHERBOURG-HAGUE, COMITE D'ORGANISATION  
DU CARNAVAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE  
CHERBOURG, CHERBOURG ANIMATIONS**

MM.

## **I-EXPOSE**

Les dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret et n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € par an.

Les associations suivantes rattachées à la Direction des relations publiques/promotion/tourisme entrent dans le champ d'application de cette loi :

- Maison du Tourisme de Cherbourg et du Haut Cotentin
- Station nautique Cherbourg-Hague
- Comité d'organisation du carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg
- Cherbourg animations.

## **II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,  
Vu l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Suivant l'avis favorable de l'intercommissions

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**  
**(M. Houlegatte ne prend part au vote)**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs ci-annexées avec les associations précitées et définissant le versement des subventions suivantes :

- Maison du Tourisme de Cherbourg et du Haut Cotentin : 35 039 € pour le fonctionnement et 1200 € pour la participation d'hôtesse complémentaires du 14 au 17 juillet 2005,
- Cherbourg animations : 26 240 €
- Station nautique Cherbourg-Hague : 38 112 €
- COCCUC : 23 934 € pour l'organisation du carnaval 2005 et 153 € pour le déplacement de l'association au carnaval de Paris en février 2005

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
Pour le Maire et par délégation  
L'Attachée Principale

D. OLIER

**Reçu SP le 14/02/05**  
**Affichage le 21/02/05**



Cher-anim.doc



COCC.doc



Sta-Naut.doc



Mais-tour.doc